

Traitements insecticides

Produits insecticides pour les animaux

A ce jour, il n'y a pas de produits disposant d'une AMM pour le *Culicoides sp.*, insecte vecteur suspecté. Les textes préconisent l'usage de pyréthrinoïdes sur les animaux qui possèdent des propriétés de répulsif à distance et d'effet létal et de délais d'attente nuls. L'utilisation des produits doit respecter les recommandations du fabricant.

Caractéristiques des produits : ces produits doivent être insecticides et répulsifs. En pratique, ce sont des produits à base de deltaméthrine utilisée en Pour-on (Versatrine, Butox, Ectotrine, Acadrex). Dans tous les cas, consultez votre vétérinaire.

• Utilisation

- au moins 28 jours avant le départ pour les ruminants
- Au chargement dans le camion

• Modalité d'application sur l'animal

- selon les produits, il peut être appliqué entre les épaules ou sur une ligne allant du chignon à la base de la queue, par pulvérisation fine .

• Rythme d'application

Il faut considérer que la durée de protection suite à une application est de 4 semaines.

Traitement des véhicules et des bâtiments

Dans les périmètres interdits, zone de protection et zone de surveillance, les moyens de transport doivent être désinsectisés avant chargement.

Pour les veaux de 8 jours sortant d'un périmètre interdit ou des zones de surveillance ou protection, l'atelier d'engraissement destinataire doit avoir été désinsectisé au préalable.

Les produits agréés pour les véhicules ou les bâtiments appartiennent à la même famille chimique que ceux utilisés chez les animaux (pyréthrinoïdes).

TOP élevage 216

dispose de plusieurs produits :

Ci-dessous les différents produits ainsi que leur coût de revient.

Produits	PV HT	M2 TRAITE	LITRE EAU	PVHTM2
MEFISTO 1 L (désinfectant + insecticide)	11,84	250	50	0,05
MEFISTO 5 L (désinfectant + insecticide)	55,53	1250	250	0,04
MEFISTO 10 L (désinfectant + insecticide)	101,46	2500	500	0,04
ALTINSEC 1L (insecticide)	38,85	1000	65	0,04
MOUXINE BIPHASE 500 ml (insecticide)	42,01	250	12,5	0,17

La Vaccination

Le culicoïdes identifié dans l'épisode actuel est sérotype 8. A ce jour, aucun vaccin n'existe.

Des laboratoires se sont positionnés sur ce marché. On peut espérer un vaccin inactivé au mieux mi-2008 avec une ATU (autorisation temporaire d'utilisation).

En Espagne, Italie et Corse, la seule protection qui s'avère efficace dans les zones touchées est la vaccination. ce vaccin ne concerne pas le même sérotype que celui de la France.



Ce moustique *Culicoides* est le vecteur

Désinsectisation

La désinsectisation des logements d'animaux doit être effectuée sans la présence des animaux et conformément aux recommandations du fabricant. Nous ne disposons pas de données scientifiques validées par le CIRAD (organisme de recherche de référence) quant à la réelle efficacité de telles mesures.

Info n°1 (13/09/07)

Fièvre catarrhale

La fièvre catarrhale concerne tous les élevages de bovins, ovins, caprin. A ce jour, de nombreux foyers ont été déclarés dans la partie Nord de la France. Depuis le 13 septembre, le département du Cher se retrouve pour un tiers en zone de protection, et deux tiers en zone de surveillance. **La situation peut évoluer au jour le jour.**

Qu'est-ce que la fièvre catarrhale ?

C'est une maladie infectieuse, transmissible (non transmissible à l'homme), contagieuse, due à un virus qui comprend 24 sérotypes connus à ce jour. Elle affecte de nombreuses espèces de ruminants : principalement les ovins, plus rarement les bovins et les caprins.

Les différents symptômes :

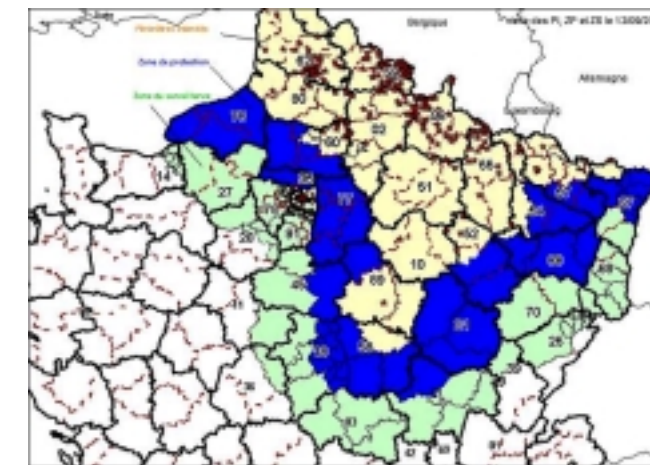
Chez les ovins : l'infection se traduit par une forte fièvre puis 24 à 48 h plus tard, les premiers signes repérables apparaissent : congestion et petites hémorragies sur la face et dans la bouche. Lèvres gonflées par l'oedème, éventuellement langue cyanosée. Les animaux salivent, mouchent.. et présentent de plus en plus de difficulté à manger. Ensuite, les lésions s'infectent et se nécrosent, la salive devient sanguinolente et nauséabonde, des croûtes se forment sur le nez.

Chez les bovins : dans l'épisode qui sévit actuellement en Europe, on observe des signes cliniques tels que : fièvre, écoulement au niveau du nez et de la bouche, lésions d'ulcérations également au niveau du nez et de la bouche, trayons enflés et rouges, mamelles rouges et ulcérées et des oedèmes des pieds entraînant des boiteries.

Chez les caprins : on peut occasionnellement observer une hyperthermie transitoire, de l'abattement, des avortements, des malformations congénitales et des maladies pulmonaires par surinfection.

Situation au 12/09/07

- zone jaune : périmètre interdit (20 km autour d'un foyer)
- zone bleu : zone de protection (70 km autour d'un foyer)
- zone verte : zone de surveillance (150 km autour d'un foyer)



**Retrouvez toute l'actualité FCO
et de nombreuses réponses à vos questions
<http://www.gds18.org>
OU sur notre ligne directe FCO 02 48 50 87 95**

**Téléchargez un exemplaire
d'attestation de désinsectisation
<http://www.gds18.org/ACTUALITE/ACTUFCO.html>**

Circulation des animaux en France

zone ou périmètre de départ
zone ou périmètre de destination

Pour les échanges sur le territoire français

Animaux d'abattage

origine	destination			
	Périmètre interdit	Zone de protection	Zone de surveillance	Zone indemne
Périmètre interdit	OUI	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*
Zone de protection	OUI	OUI	OUI	OUI sous conditions*(1)
Zone de surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI sous conditions*(1)
Zone indemne	OUI	OUI	OUI	OUI

* Consulter les conditions fixées par la note de service du 22/08/07

(1) **Transport direct ou un passage par un ou plusieurs centres de rassemblements** en ZP ou ZS **ET** un **abattage rapide dans les 48 h maximum** après la sortie de ZS

Animaux d'élevage et d'engraissement

origine	destination			
	Périmètre interdit	Zone de protection	Zone de surveillance	Zone indemne
Périmètre interdit	OUI	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*	OUI pour les anx de haute valeur génétique sous conditions*
Zone de protection	OUI	OUI	OUI sous conditions*(2)	OUI sous conditions* + 1 test sérologique pour le passage de ZP à ZS
Zone de surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI sous conditions* + 1 test sérologique pour le passage de ZP à ZS
Zone indemne	OUI	OUI	OUI	OUI

* Consulter les conditions fixées par la note de service du 22/08/07

(2) **Un test sérologique au départ** (pris en charge par Interbev), **désinsectisation des animaux** (28 jours avant le prélèvement nécessaire au test jusqu'à l'arrivée en ZS), les animaux **doivent être déplacés dans les 7 jours suivant la réalisation du test. Désinsectisation des moyens de transport** avant le départ, **transport direct ou passage par un centre de rassemblement en ZP ou ZS.**

Veaux de moins de 30 jours pour engraissement

origine	destination			
	Périmètre interdit	Zone de protection	Zone de surveillance	Zone indemne
Périmètre interdit	OUI	OUI sous conditions*(3)	OUI sous conditions*(3)	NON
Zone de protection	OUI	OUI	OUI	OUI sous conditions*(3)
Zone de surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI sous conditions*(3)
Zone indemne	OUI	OUI	OUI	OUI

* Consulter les conditions fixées par la note de service du 22/08/07

(3) Les protocoles allégés sans test sont possibles.

Cas particuliers des manifestations

origine	destination			
	Périmètre interdit	Zone de protection	Zone de surveillance	Zone indemne
Périmètre interdit	OUI	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*	NON
Zone de protection	NON	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*
Zone de surveillance	NON	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*
Zone indemne	NON	OUI sous conditions*	OUI sous conditions*	OUI

* Consulter les conditions fixées par la note de service du 22/08/07

Aucun animal de ZI ne peut participer à une manifestation regroupant des animaux de ZP, ZS et de PI

Aucun animal de PI ne peut participer à une manifestation regroupant des animaux de ZP, ZS et de ZI

Cas de manifestations successives en ZP, ZS ou en ZI (contactez votre DDSV)

Seuls les regroupements issus de 2 zones adjacentes sont autorisés : PI et ZP, ZP et ZS, ZS et ZI